Département des Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
078-217806504-20220909-1289-04-DE
Date de réception préfecture : 09/09/2022

VILLE DU VÉSINET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation : 02/09/2022

Date de l'affichage : 02/09/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 4

ORGANISATION DE LA COURSE DES VICTOIRES – 16 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 08 septembre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal de la Ville du Vésinet, légalement convoqué le 2 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Bruno CORADETTI, Maire.

PRÉSENTS : M. CORADETTI, Maire, Mme DORO, M. MAETZ, Mme ROMAN, M. GUEREMY, Mme VICQ-APPAS, M. FAOUSSI, Mme DELPEUCH, M. MANDAGARAN, Mme LONARDI, Maires adjoints.

Mme CARRE, M. ASSOUS, Mme BRAUN-PIVET, M. HENTZ, Mme LE ROUX, M. ALLEMAN, M. FELLBOM, M. VIDAL, Mme PENTECOSTE, Mme de MENGIN FONDRAGON, M. GRIPOIX, Mme PONCELET, M. GOETSCHY, M. GROUCHKO, M. GLUCK, M. BURG, M. de CHAMBORANT, Mme CABOSSIORAS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :
M. LE MASSON a donné pouvoir à M. MAETZ
Mme BELOUAH a donné pouvoir à Mme ROMAN
Mme POLITIS a donné pouvoir à M. GROUCHKO
M. MOLLY-MITTON a donné pouvoir à Mme PONCELET
Mme NANOUX a donné pouvoir à M. GRIPOIX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MAETZ

Accusé de réception en préfecture
078-217806504-20220909-1289-04-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2022

1289-04 ORGANISATION DE LA COURSE DES VICTOIRES 16 OCTOBRE 2022

Délibération présentée par Madame Sabine DELPEUCH, Maire-Adjointe déléguée aux Sports, aux Associations sportives et à la jeunesse.

A) FONDEMENT LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que la « Course des Victoires » est un événement national organisé le week-end des 15 et 16 octobre, au profit de la recherche contre le cancer, à l'initiative de l'association « Aidons la recherche »,
Considérant que la Ville du Vésinet souhaite promouvoir cet événement solidaire qui s'inscrit dans l'ensemble des actions menées à l'occasion d'octobre rose,
Considérant que les participants à cette course doivent s'acquitter d'un prix et qu'il convient de délibérer sur ce tarif,
Considérant que la somme des participations collectées sera reversée à l'Institut Curie, dans le cadre de son action pour la lutte contre le cancer.

B) EXPOSE DU PROJET

La « Course des Victoires » est initiée par l'association « Aidons la recherche » et relayée par les communes qui souhaitent l'organiser sur leur territoire.
Au Vésinet, la « Course des Victoires » s'articule autour de courses à pied de 5 ou 10 km et de marches à pied de 2,5 ou 5 km. Elle se déroule le dimanche 16 octobre.
La course est ouverte à tout participant de 14 ans ou plus.

Les tarifs proposés sont les suivants :
- 10 € pour les marches et courses de 5 et 10km
- 5 € pour la marche de 2,5 km.

Les règlements se feront uniquement par chèque, encaissés par le service de la régie.
Les inscriptions sont à transmettre au service des sports jusqu'au 8 octobre.

Le montant total des inscriptions à la « Course des Victoire » sera intégralement reversé à l'Institut Curie, dans la cadre de son action pour la lutte contre le cancer.

L'organisation et les modalités de participation à la « Course des Victoires » sont fixées par un règlement disponible sur le site et les réseaux de la Ville du Vésinet.

C) DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bruno CORADETTI, Maire du Vésinet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

FIXE les tarifs de la « Course des Victoires » du 16 octobre comme suit :
- 10 € pour les marches et courses de 5 et 10 km
- 5 € pour la marche de 2,5 km,

Accusé de réception en préfecture
078-217806504-20220909-1289-04-DE
Date de réception préfecture : 09/09/2022

PRECISE que les modalités d'organisation et de participation à la Course des Victoires sont fixées dans le règlement,

DIT que les fonds récoltés seront reversés à l'Institut Curie, dans le cadre de son action pour la lutte contre le cancer.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La présente délibération publiée le 09/09/22
est exécutoire à la date du 09/09/22
en application de la loi 82-213 du 2 mars 1982

Au Vésinet, le 09/09/22
Le Maire

MAIRIE DU VESINET 11

Le Maire,

MAIRIE DU VESINET 11

Bruno CORADETTI